

## **EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2015**

Le compte rendu complet peut être consulté en mairie)  
**Présents :** Jena Pierre GUILLERET - Gilbert TACHON - Sylvie MALESTROIT - Philippe BIDAN – Angélique ROUTIER - Martine VALLEE - Benoît JAN – Stéphane FOUCAULT – Hervé LE DOUCEN – Katia HUE –Lynda LE PORS Gwenaëlle PESTEL – Armand BIDAN - André LE TINNIER – Patricia CHOUPEAUX - Stéphanie LE BARS  
**Paulette GICQUEL :** arrivée à 20 H 40 donc absente pour l'approbation des comptes de gestion, le vote des comptes administratifs et l'affectation des résultats

**Absents excusés :** Guy ETIENNE – pouvoir à Jean Pierre GUILLERET  
Robert JAMBIN – pouvoir à Gilbert TACHON

**Secrétaire de séance :** Patricia CHOUPEAUX

Le compte rendu de la réunion du 21 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.

### **COMPTES ADMINISTRATIFS 2014**

#### 1°) – Caisse des Ecoles :

<b>Fonctionnement :</b>	Dépenses	2 294.74 €
	Recettes	2 300.00 €

Soit un excédent d'exercice et un excédent cumulé au 31.12.2014 de 5.26 €

Ce compte administratif est approuvé à l'unanimité des membres présents

#### 2°) – Lotissements communaux

<b>Fonctionnement :</b>	Dépenses	344 114.13 €
	Recettes	368 784.14 € (+ 89 336.23 € d'excédent reporté)

Soit un excédent d'exercice de 24 670.01 € et un excédent cumulé au 31.12.2014 de 114 006.24 €

<b>Investissement :</b>	Dépenses	379 236.86 € (+ 109 238.56 € de déficit reporté)
	Recettes	284 308.08 €

Soit un déficit d'exercice de 94 928.78 € et un déficit cumulé au 31.12.2014 de 204 167.34 €

Ce compte administratif est approuvé par 16 voix (15 membres présents + 1 pouvoir).

#### 3°) – Assainissement :

<b>Fonctionnement :</b>	Dépenses	23 040.95 €
	Recettes	55 345.17 €

Soit un excédent d'exercice et un excédent cumulé au 31.12.2014 de 32 304.22 €

<b>Investissement :</b>	Dépenses	134 406.41 €
	Recettes	61 773.99 € (+ 113 583.05 € d'excédent reporté)

Soit un besoin de financement pour l'exercice de 72 632.42 € et un excédent cumulé au 31.12.2014 de 40 950.63 €

**Restes à réaliser en dépenses :** 41 932.80 €

Ce compte administratif est approuvé 16 voix (15 membres présents + 1 pouvoir).

#### 4°) – Commune

<b>Fonctionnement :</b>	Dépenses	1 342 258.37 €
	Recettes	1 786 293.93 €

Soit un excédent d'exercice et un excédent cumulé de 444 035.56 €

<b>Investissement :</b>	Dépenses	1 272 628.70 €
	Recettes	1 209 566.19 € (+ 216 399.55 € d'excédent reporté)

Soit un besoin de financement d'exercice de 63 062.51 € et un excédent cumulé au 31.12.2014 de 153 337.04 €

<b>Restes à réaliser :</b>	Dépenses	250 128.08 €
	Recettes	110 401.00 €

Soit un besoin de financement sur les restes à réaliser de 139 727.08 €

### **Excédent global d'investissement de 13 609.96 €.**

Ce compte administratif est approuvé à 12 voix pour et 4 abstentions.

### **TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT : présentation de l'avant-projet par HYDRATEC**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la synthèse de l'avant-projet pour :

- ✓ La réhabilitation de la station d'épuration

- ✓ La création de réseaux d'eaux pluviales et la mise en conformité des existants.

Plusieurs scénarios peuvent être envisagés pour les travaux à effectuer sur la station d'épuration.

Le coût prévisionnel HT de ces travaux est de :

Réhabilitation de la station d'épuration	667 000 €
Réseaux eaux pluviales	120 500 €

## SUBVENTIONS 2015

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour 2015 :

Associations	Bénéficiaires	Subventions
<b><u>Ecoles</u></b>		
<b><u>Fournitures (par enfant scolarisé)</u></b>		37.10 €
Ecole Publique	170	6 307.00 €
Ecole Notre Dame de Lourdes	71	2 634.10 €
<b><u>Classe de Découverte (par enfant scolarisé)</u></b>		15.50 €
Ecole Publique	170	2 635.00 €
Ecole Notre Dame de Lourdes	71	1 100.50 €
<b><u>Piscine</u></b>		10 €/enfant primaire
Ecole publique	100	1 000.00 €
Ecole Notre Dame de Lourdes	39	390.00 €
Caisse des Ecoles		2 300.00 €
Réseau d'Aide Spécialisé (versée uniquement si intervention à l'école)		180.00 €
<b><u>Associations et autres organismes communaux et intercommunaux</u></b>		
CCAS		5 050.00 €
Motte Le Son		800.00 €
ASM FOOT		2 450.00 €
ACM HAND		2 450.00 €
Tennis Intercommunal du Lié		100.00 €
Triangle d'Uzel		655.00 €
Y a pas d'âge pour s'amuser		150.00 €
Ca Trotte à LA MOTTE (création asso.)		60.00 €
Ca Trotte à LA MOTTE		1 500.00 €
<b><u>Associations et organismes extérieurs</u></b>		
Comice Agricole		470.14 €
Conseil Général FSL		400.00 €
Sapeurs Pompiers Plouguenast		110.00 €
Les Restos du Cœur		100.00 €
Association « Partageons Tout »		50.00 €
Ligue contre le Cancer		200.00 €
Association des Donneurs de Sang		153.00 €
Association « La Butte Rouge »		31 €

## **CONTRAT ASSOCIATION ECOLE NOTRE DAME DE LOURDES : participation communale 2015**

Le coût de revient d'un élève de l'Ecole Publique a été pour 2014 de 608.11 €. Par conséquent la participation communale 2015 versée, au titre du contrat d'association, sur la base de 100 % du coût d'un élève de l'école publique, sera de 39 526.85 €.

## **PLANTATIONS IMPASSE DES COURTILS**

Pour l'aménagement des espaces verts de l'Impasse des Courtils, les plants vont être acquis chez Jean HUCHET pour 456.20 € et aux pépinières ROUXEL pour 82.50 €.

## **HORAIRES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Afin de réaliser des économies, le Conseil Municipal fixe les horaires de l'éclairage public comme suit :

	Allumage matin		Extinction soir	
	LMMJV	SD	LMMJD	VS
Centre bourg	7 h	7 h 45	22 h 00	3 h 00
Autres rues	7 h	7 h 45	20 h 45	20 h 45

### **DEMOLITION MAISON RUE JOSEPH DUPRE : DIAGNOSTIC AMIANTE**

Le Conseil Municipal retient la proposition d'AB DIAGNOSTICS pour un coût TTC de 1 600 €.

### **PEDT ANNEE SCOLAIRE 2015/2016**

Pour la mise en place de la modification des rythmes scolaires un PEDT a été signé pour l'année 2014/2015. Les modalités de ce PEDT sont reconduites pour la prochaine année scolaire.

### **ELECTIONS DEPARTEMENTALES**

Le Conseil Municipal décide de mettre gratuitement à la disposition des partis politiques qui en feront la demande, la salle ATHENA (petite salle) pour une réunion par tour de scrutin et pour une amplitude horaire maximum de 19 H à minuit.

### **COMITE DES FETES**

Monsieur Le Maire informe de la mise en sommeil des activités pour une durée indéterminée (attente d'un volontaire pour être président).

### **TOUR DE FRANCE**

Le Conseil Municipal décide de ne pas organiser de manifestations festives à l'occasion du passage du tour de France et laisse toutes initiatives aux associations qui souhaitent en programmer.

### **AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA CROIX JARTEL : signalisation horizontale**

Les travaux complémentaires de signalisation horizontale sont confiés au Centre Technique Départemental (Conseil Général) pour un montant TTC de 1 694.40 €.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Vitesse à Bel Air**

Le radar pédagogique a été placé en mode « discret » du 17 février au 2 mars. Les statistiques de cette période révèlent que 85 % des véhicules circulent entre 0 et 71 km/h, avec une moyenne à 60 km/h.

La commission « voirie » est chargée d'examiner la situation afin de proposer d'éventuels aménagements.